

## COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - IPR

Toute l'équipe du Corps d'Inspection était présente lors de cette entrevue. Le SNEP était représenté par son bureau académique.

### Les programmes Collège :

SNEP : les priorités définies s'orientent fortement sur l'expérience corporelle, la santé et la citoyenneté, où est la référence culturelle aux APSA ?

IPR : il y a une volonté de collégialité entre le réseau de formation continue et les IPR, présence des IPR sur les journées CEP.

Message des IPR : Il semble fondamental de ressortir les enseignants d'une certaine forme de confort, il semble qu'il y ait une perte de vitesse par rapport à la place de l'EPS dans les établissements. Il est donc important de réfléchir sur ce qu'apporte l'EPS aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Il y a une volonté de provoquer un électrochoc pour réactiver les convictions professionnelles. Par contre dans les stages de secteur les IPR souhaitent que les interventions soient plus centrées sur les technologies des APSA. Les IPR ne savent pas comment se fera le pilotage de la formation continue en 2005 – 2006 car il y a une reprise en main de la FPC par le rectorat.

Pour les journées CEP il y a une volonté de concerner l'équipe EPS au maximum, c'est pour cela qu'il y a 3 collègues différents sur les 3 journées CEP collège.

Le SNEP pose le problème de la restitution des journées CEP et demande aux IPR d'instituer un ordre de mission pour que l'équipe EPS puisse se réunir sur le temps de travail.

Réponse des IPR : Problème du manque de moyens et du coût des enseignants en formation, les IPR n'ont pas de marge de manœuvre il faudra innover pour préserver les habitus de formation continue.

### Programmes LP :

Le SNEP pointe le problème des nouveaux programmes en LP alors que la certification aux examens reste celle de 1995.

Pour les IPR il n'y a pas d'incompatibilité à se fixer sur les évaluations lycée général. En ce qui concerne la formation continue pour les collègues de LP, la question se pose si il faut cibler sur, par exemple, SEGPA, LP, Technologie des APSA ou s'il faut généraliser pour garder une certaine solidarité.

### Epreuves ponctuelles au Baccalauréat :

Le SNEP pointe les difficultés de lisibilité des modalités d'évaluation pour les élèves, difficultés pour repérer les niveaux exigés. Les notes sont surprenantes pour certains élèves (trop basses).

Pour les IPR ce sera plus facile quand les référentiels nationaux sur les épreuves ponctuelles seront enfin sortis ; ils vont réunir les présidents de jury pour pointer les problèmes. Mais il faut aussi rappeler la rigueur à tous les niveaux. Par exemple sur l'information qui doit être faite aux élèves en début d'année, autre exemple sur l'envoi des protocoles d'évaluation il y a des collègues qui exagèrent, non respect des dates d'envoi.

Pour les élèves qui passent l'épreuve ponctuelle au bac il y a une volonté de maintenir les épreuves qui ont été massivement choisies. Les IPR sont conscients qu'il faut prévenir assez tôt les collègues sur les épreuves qui sortent de la liste nationale et voir pour les épreuves académiques.

### Les sections sportives :

Le SNEP demande qu'il y ait une base minimale de moyens pour le fonctionnement d'une section sportive de la part du rectorat ou des IA.

IPR : Il y a effectivement des difficultés sur le fléchage des moyens qui risquent d'entraîner la disparition de sections sportives à la rentrée 2005. Les sections locales doivent répondre à un cahier des charges. Il y a un problème avec les classes à horaires aménagés. Il y a reconnaissance pour l'académie sous certaines conditions, en particulier il ne doit pas y avoir de détournement de moyens. Il y a effectivement parfois des confusions de la part des chefs d'établissement entre section sportive et classe à horaires aménagés.

### Les inaptes en EPS :

Les IPR demandent aux collègues d'avoir en tête que l'ont doit accueillir tous les élèves y compris les handicapés.

Il y a environ 6% d'élèves inaptes, ce chiffre représente un nombre d'élèves suffisamment élevé pour que l'on se pose des questions, d'autant que les variations sont très grandes en fonction des sections : en S très peu d'élèves inaptes mais le chiffre explose pour les filles de STT. Il y a là un enjeu sur le plan de l'EPS par rapport à la réussite des élèves. Les IPR rappellent qu'il y a des possibilités dans les textes pour adapter les évaluations

et l'enseignement.

Le SNEP fait remarquer qu'il est difficile de proposer un enseignement adapté avec les moyens dont on dispose aujourd'hui.

Les IPR sont ouverts à toutes les propositions des équipes et précisent qu'ils ont une attitude volontariste. Problème des UPI, il faudrait des moyens spécifiques, actuellement les équipes travaillent en catimini.

### **La circulaire Natation :**

Le SNEP demande si l'offre de formation est en diminution par rapport à la circulaire.

IPR, il n'est actuellement pas possible de répondre. Sur le Pas-de-Calais il y a une réflexion sur la natation ; sur le Nord il y a actuellement blocage et une sensation de résistance avec la région.

### **L'UNSS :**

Les IPR souhaitent que les collègues affichent davantage les réussites par l'intermédiaire du site EPS et pensent qu'il n'est pas suffisamment alimenté par les collègues qui doivent publier plus.

Le SNEP demande un point sur les audits des AS.

IPR : c'est un chantier pluri-annuel, il y a des frémissements sur la remontée du nombre de licenciés, mais il subsiste des blocages et des difficultés.

Les IPR constatent que lorsqu'il y a une équipe EPS qui s'engage et un président d'AS (Chef d'Etablissement) engagé, ça marche. Il faut quand même que les collègues se rendent compte du coût que représente l'UNSS pour l'Etat. La culture des professeurs d'EPS doit intégrer les valeurs de l'AS et du monde associatif.

Sur les déplacements UNSS, le SNEP réitère une demande qu'il a déjà faite aux responsables UNSS (en particulier du Nord) pour qu'il n'y ait pas de barrières du nombre d'élèves à déplacer pour prendre en compte les remboursements. Le SNEP évoque également le problème des dérogations et dénonce le fonctionnement autocratique de l'UNSS jusqu'au niveau national.

Les IPR en prennent acte.

### **Les carrières :**

Exposé des positions du SNEP.

Les IPR doivent avoir une réunion d'information.

Des cas particuliers de collègues sont évoqués.

### **Bureau Académique du SNEP-LILLE**